

TOUS EN GREVE LE 22 MARS

RAISON NUMERO 3 :

La CSG : très chichement, et provisoirement, compensée



**Et vous croyez qu'on allait
se laisser faire les poches
sans crier au voleur ?**

*Découvrez ce que fait la FSU
pour défendre la rémunération
des fonctionnaires*

En voir + sur www.fsu.fr



Emmanuel Macron avait promis durant la campagne présidentielle que tous les actifs gagneraient à sa réforme de la CSG. Le gouvernement a pourtant fait une entorse à ce principe : les fonctionnaires sont les seuls actifs à ne pas y gagner ! Dès janvier 2018, les fonctionnaires devaient toucher une " indemnité compensatrice " de 1,67 % de leur rémunération brute, destinée à neutraliser la hausse générale de la CSG. Agents statutaires, magistrats, militaires, ouvriers d'État, contractuels de droit public, maîtres dans l'enseignement privé, praticiens hospitaliers... Quelque 5,6 millions de personnes sont concernées. Cela ne s'est pas fait sans bugs et beaucoup ont vu, encore une fois, leur net à payer diminuer sans raisons. A noter : la FSU a obtenu, avec d'autres syndicats, que les fonctionnaires recrutés en 2018 aient eu aussi droit à l'indemnité compensatrice (ce qui n'était pas prévu).

A terme, cependant, les fonctionnaires seront encore perdants. Cette indemnité est en effet dégressive dans le temps : si, en 2019 , l'indemnité compensatrice sera revalorisée sur la base des revenus 2018, elle sera, par la suite, pétrifiée !